



SYNDICAT DES HOSPITALIERS D'HIRSON

CENTRE HOSPITALIER BRISSET – 40, rue aux loups – 02500 HIRSON
Tél. 03 23 58 82 17 – Fax : 03 23 58 82 19
E-mail : cgt@ch-hirson.fr | Site Internet : www.cgt02.com



Comité de **G**estion des **O**euvres **S**ociales

24 avril 2018

Une attaque sans précédent sur l'action sociale : **Fin de la prestation maladie et de la prestation retraite**

Les conditions de travail déplorables et les bas salaires des hospitaliers ne suffisaient pas au gouvernement Macron, c'est maintenant aux pans les plus importants de l'action sociale qu'il s'en prend !

Demandé par un syndicat réformiste et soutenu par les directeurs, le transfert de la prestation Petite Enfance des régions vers le niveau national via le CESU va entraîner, dès 2019, une chute faramineuse des montants servis, CESU dont beaucoup de parents ne pourront même pas se servir.

Aujourd'hui, le ministère veut supprimer des prestations majeures du C.G.O.S. sous couvert d'illégalité selon le rapport de la Cour des Comptes.

- Dès le 1er janvier 2019, suppression pure et simple de la prestation départ à la Retraite (actuellement 48 € par année de service).
- Le ministère se donne de un à trois ans pour supprimer la prestation Maladie du C.G.O.S. et la remplacer par une hypothétique prévoyance gérée très certainement par les requins de l'assurance, mesures qui, de toutes les

manières, seront défavorables aux hospitaliers en maladie déjà victimes des mauvaises conditions de travail à l'Hôpital.

Toutes ces mesures font suite aux mauvais coups portés en 2017, déjà combattus par la CGT tels que la suppression de la prestation mariage, prestation adoption, baisse de la prestation décès, etc.

Les oeuvres sociales sont l'argent des agents, c'est à eux de décider avec leur organisation syndicale représentative de faire les choix. Les prestations du C.G.O.S. ne

doivent pas être une variable d'ajustement budgétaire pour répondre aux réductions budgétaires du financement de la santé.

La C.G.T. combattra ces mesures inacceptables, seule la mobilisation des salariés pourra faire reculer le gouvernement Macron. Lors de l'assemblée générale du C.G.O.S. en juin, la C.G.T. défendra ces prestations et à cette occasion chacun devra se positionner pour le maintien des droits des agents.



I.P.N.S.